



Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels

Lundi 20 juin 2005

Contact presse
Marie Caujolle ☎ 01 40 56 61 58

Bilan et perspectives de la santé au travail

2004-2005

L'année 2004 a été marquée par l'achèvement du processus de réforme de la médecine du travail. L'année 2005 est celle du lancement du plan santé au travail qui formalise pour les cinq prochaines années les engagements de l'Etat pour garantir aux 15 millions de salariés un niveau de protection le plus élevé possible sur leur lieu de travail.

■ 2004 : rénovation de la médecine du travail et renforcement des prescriptions se rapportant aux substances dangereuses

5 décrets et 12 arrêtés ont été publiés au cours de l'année 2004. Ces dispositions réglementaires accentuent la surveillance médicale des publics exposés et veillent à limiter les risques liés principalement à l'usage de substances ou d'équipements dangereux.

Parmi ces nouvelles dispositions, la réorganisation de la médecine du travail (décret du 28 juillet 2004) représente une étape significative en offrant de nouvelles garanties pour exercer une surveillance approfondie des salariés sur leur lieu de travail et plus particulièrement des plus vulnérables. La réforme de notre réglementation a également concerné les risques chimiques avec notamment le décret du 30 juin 2004 réglementant l'usage de 63 substances dangereuses. L'année 2004 a également été marquée par une réglementation plus stricte sur la sécurité des équipements de chantiers* (notamment les échafaudages et les appareils de levage).

* décrets du 1^{er} septembre 2004 et du 3 septembre 2004

■ Quatre des principaux engagements du Plan Santé au travail effectifs fin 2005

Lancé le 17 février 2005 par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du logement et par Gérard LARCHER, Ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, le Plan santé au travail poursuit cet objectif d'adaptation pour assurer un standard de protection élevé prenant en considération les prescriptions communautaires et les dernières connaissances scientifiques. Ce plan est d'ores-et-déjà entré en application et quatre des principaux engagements pris devant le Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels vont être concrétisés dès cette année.

▪ La création de l'agence publique de santé au travail

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire et Environnementale (AFSSE) va se doter d'un département « santé-travail ». D'ores-et-déjà, 10 ingénieurs sont en cours de recrutement et un programme d'études et d'expertises prioritaire sur les risques chimiques, physiques et biologiques a été lancé à la demande du ministère.

Deux autres conventions, en cours de conclusion avec l'INRS et l'InVS, consolideront les moyens d'expertises et d'identification des risques professionnels notamment dans le champ de la substitution des produits chimiques dangereux. Cet investissement dans le domaine de la recherche représente un effort financier de 2,1 millions d'euros déployé entre l'INRS et l'InVS.

▪ **La mise en place des 7 premières cellules d'appui territoriales auprès de l'Inspection du Travail**

Les moyens consacrés à l'Inspection du travail seront renforcés dès cet été avec la mise en place de 7 premières cellules d'appui territoriales. Animées par des ingénieurs de prévention et des médecins-inspecteurs du travail, ces cellules seront à la disposition des contrôleurs et des inspecteurs. Une trentaine de recrutements sont en cours.

▪ **La réalisation de plans régionaux d'actions en santé au travail**

Sur l'impulsion des Directions Régionales du Travail et de la formation Professionnelle, la mobilisation des acteurs publics et privés débutera à la rentrée 2005 pour définir en concertation les axes de travail qui structureront chaque plan d'action régional en santé au travail.

▪ **L'évolution de la tarification de la branche AT/MP de l'assurance maladie avec l'appui de l'IGAS**

Le ministre a demandé à l'IGAS d'apporter son appui aux partenaires sociaux afin d'identifier les moyens susceptibles de restaurer la vocation préventive des cotisations perçues par la branche Accidents du travail/ Maladies Professionnelles de l'Assurance Maladie. L'objectif est de disposer d'ici la fin de l'année de propositions opérationnelles.

Par ailleurs, trois groupes de travail seront formés en septembre à l'initiative du ministère afin de formuler des propositions sur trois thèmes : l'aptitude et le maintien dans l'emploi, le financement des services de santé-sécurité au travail et le rôle des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Accidents du travail et maladies professionnelles

L'évaluation des accidents du travail et des maladies professionnelles se fonde sur les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (branche Accidents du Travail/Maladies professionnelles) et des trois fonctions publiques. Les données transmises couvrent la période 2002-2003. Ces indicateurs sont pris en considération dans la définition des axes de travail prioritaires fixés par le Ministère du Travail. Le Plan santé Travail prévoit la mise en place à l'automne 2005 d'un système d'information national qui croisera les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés avec les tableaux de bord de contrôle et de suivi de l'Inspection du Travail. Cette base de données proposera un lien avec les statistiques de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

■ Secteur privé

► **En diminution de 5%, 770 662 accidents du travail** ont été enregistrés en 2003 par la Caisse nationale d'Assurance Maladie (soit 41 accidents pour 1000 salariés). Cette baisse concerne tous les secteurs d'activités et plus particulièrement les secteurs de la chimie et de la métallurgie dont le taux d'accidents a significativement diminué (respectivement de 10 et de 8,5%). Les décès représentent moins de 1% de ces accidents. Les statistiques font toutefois état d'une progression des pathologies graves (48 774 déclarations) notamment dans les secteurs du travail temporaire et des transports qui enregistrent une progression de 7%.

► **En progression de 16%, 41 673 maladies professionnelles** ont été reconnues par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Cette augmentation reflète notamment le développement des troubles musculo-squelettiques qui représentent les ¾ des pathologies indemnisées.

■ Secteur public

► De 2% pour la fonction publique d'Etat à 8% pour la fonction publique territoriale, le taux d'accidents du travail dans le secteur public varie selon le degré d'exposition aux risques. En augmentation de 5%, 32 443 arrêts de travail ont été enregistrés dans la fonction publique sur un effectif total de 1,9 million de fonctionnaires en 2002. Cet indice est plus élevé dans la fonction publique hospitalière avec 6% des personnels victimes d'accidents du travail (63 108 déclarations). La fonction publique territoriale enregistre le taux le plus élevé avec 86 accidents pour 1000 fonctionnaires liés notamment à la manipulation de produits toxiques.

► Selon les estimations communiquées par la fonction publique d'Etat et par la fonction publique Hospitalière, le taux de maladies professionnelles serait inférieur à 5% avec une prépondérance des troubles musculo-squelettiques.

Contrôles exercés par l'Inspection du Travail

En 2003, l'Inspection du Travail a procédé à **253 586 interventions en entreprise**. Effectués à 95% dans des PME-PMI, ces contrôles ont permis d'évaluer les conditions de travail de près de 6 millions de salariés. Ces contrôles font état d'une augmentation significative des observations et verbalisations mettant en cause une exposition aux risques. Par ailleurs, les constats de l'Inspection du Travail confirment l'importance de la fonction de surveillance et de prévention exercée par les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail au sein des entreprises.

■ 50% des observations justifiées par un motif de santé-sécurité au travail

En 2003, plus de 165 000 observations faites par l'inspection du travail ont été justifiées par un motif de santé-sécurité au travail. Ces observations ont principalement porté sur la conformité des locaux et des dispositifs de prévention des risques (notamment incendie ou de nature chimique) ainsi que sur les conditions de travail principalement sur les chantiers. Ces contrôles font état d'une progression de 39% des procès-verbaux dressés pour ces motifs. Il convient de souligner que 12% des observations et près de 4% des procès-verbaux portent sur des risques chimiques.

Près de 6000 mises en demeure ont été effectuées par l'inspection du travail avant l'établissement d'un procès-verbal. A titre préventif, 2 878 chantiers ont fait l'objet d'une décision d'arrêt de travaux à l'initiative de l'inspection du travail. Ce chiffre est en augmentation de 7% par comparaison avec 2002.

■ 9 000 réunions en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

En 2003, l'Inspection du Travail a participé à près de 9 000 réunions de Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) au sein des entreprises afin d'apporter son appui. Cette implication lui a permis d'observer le nombre croissant d'initiatives prises par les entreprises pour élaborer le document unique permettant de consigner et d'évaluer les risques. Elle constate toutefois l'insuffisance d'un bon nombre de plans d'actions élaborés à l'initiative des entreprises et observe une tendance à la sous-évaluation des risques liés à l'usage des produits chimiques dans certains secteurs se reflétant plus particulièrement dans les conditions de stockage ou de circulation.

Annexes

SANTE-TRAVAIL : INDICATEURS

■ Inspection du travail

Effectif budgétaire 2003 de l'Inspection du travail : **3 769 agents** (soit 876 inspecteurs et 2 893 contrôleurs).

Effectif en section d'inspection du travail : 452 inspecteurs du travail et 914 contrôleurs répartis dans 469 sections : soit 50% du nombre total d'Inspecteurs du Travail et 31% des contrôleurs.

Nombre d'interventions en entreprises : 253 586 (2003)

■ Services de santé au travail :

Près de **7000** médecins du travail

350 services inter-entreprises

750 services d'entreprises

■ Accidents du travail dans le secteur privé

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'accidents avec arrêt	711 035	743 435 + 4,6%	737 499 - 0,80%	759 980 + 3%	721 227 - 5%
Nombre d'accidents graves	46 085	48 096 + 4,4%	43 078 -10,43%	47 009 + 9%	48 774 + 3,8%
Nombre de décès	743	730 - 1,7%	730 =	686 - 6%	661 - 3,6%

* Source CNAMTS

■ Maladies professionnelles dans le secteur privé

Evolution du nombre de maladies reconnues

(Source : statistiques trimestrielles de la CNAMTS)

	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2002 ^b
Nombre de maladies déclarées, constatées et reconnues	15 554	17 722 +13,9%	24 208 +36,6%	30 224 +24,8%	35 715 +18,2%	41 673 + 16,7 %
Nombre de 1ers règlements ou d'incapacités permanentes	11 588	13 127 +13,3%	17 750 +35,2%	21917 +23,5%	26 717 +21,9%	31 956 +19,6%
Nombre de décès	95	104 +9,5%	161 +54,8%	239 +48,4%	365 +52,7%	410 +12,3%

a : dénombrement définitif (dénombrement arrêté au 31 décembre de l'année N+2, connu au 1er semestre N+3).

b : dénombrement définitif issu des statistiques trimestrielles de décembre 2004, communiquées après la mise sous presse du bilan 2004 des conditions de travail.

■ Principaux domaines de réparation

Tableau	Affections/ Nombre de cas	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2002 ^b
n° 57	Affections péri-articulaires	10 320	12 133	15 240	19 804	23 621	28531
N° 30 et 30 bis	Affections dues à l'amiante	1 763	2 130	3 059	3 606	5 134	5 885
N° 97 et 98	Lombalgies et dorsalgies	3	130	2 235	2 600	2 812	2 897
n° 42	Surdit�	709	642	615	602	634	642
n° 65	L�sions ecz�matiformes	461	423	464	540	565	530
N° 66	Allergies respiratoires			335	449	456	458
n° 25	Affections dues � la silice	261	234	289	318	316	330
n° 79	L�sions chroniques du m�nisque			150	207	254	320
n° 8	Affections caus�es par les ciments	232	228	238	268	255	259
n° 47	Affections dues aux poussi�res de bois	113	108	110	142	140	123

(Source : statistiques trimestrielles de la CNAMTS)

a : d nombrement d finitif (d nombrement arr t  au 31 d cembre de l'ann e N+2, connu au 1er semestre N+3).

b : d nombrement d finitif issu des statistiques trimestrielles de d cembre 2004, communiqu es apr s la mise sous presse du bilan 2004 des conditions de travail.

■ Coût des principales maladies professionnelles

Evolution du coût des maladies professionnelles

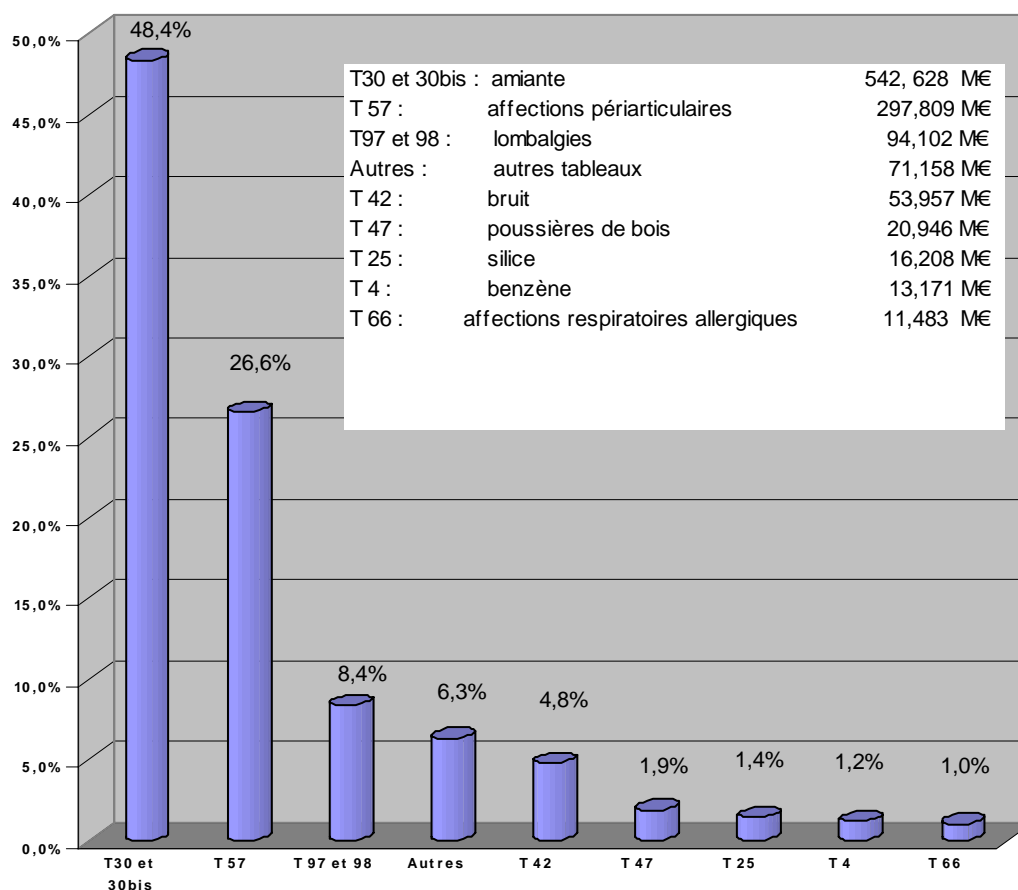
(Source : statistiques technologiques de la CNAMTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
coût total des pathologies indemnisées en millions d'euros (M€)	412,11	485,3	630,07	635,3	815,12	1121,46
soit une augmentation N+1/N en % de :		17,8%	29,8%	0,8%	28,3%	37,6%

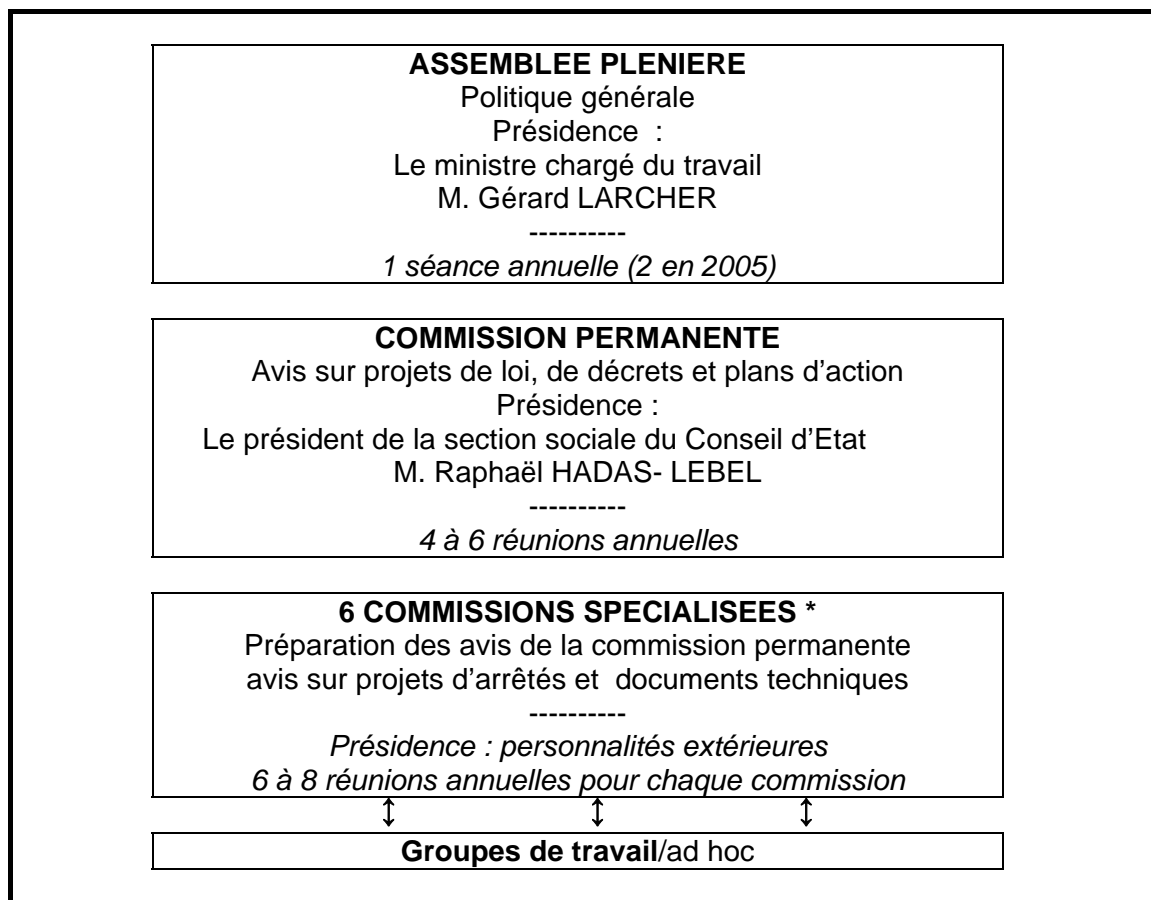
Coût des 8 principales maladies professionnelles

NB : les coûts sont calculés en millions d'euros

(source : statistiques technologiques de la CNAMTS)



L'ORGANISATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



* LES 6 COMMISSIONS SPECIALISEES

- 1 - Information, organisation de la prévention, questions européennes
Président : M. J. POMONTI, inspecteur général des télécommunications
- 2 - Ambiances de travail et risques chimiques
Président : M. M. GUETTE, professeur honoraire au CNAM
- 3 - Risques physiques et mécaniques
Président : M. X. CUNY, professeur honoraire au CNAM
- 4 - Maladies professionnelles
Président : M. R. MASSE, ancien président de l'OPRI
- 5 - Médecine du travail
Président : M. D. FURON, professeur de pathologie professionnelle à l'Université de Lille
- 6 - Lieux de travail et BTP
Président : M. A. REBIERE, ingénieur général des mines honoraire